

COMMUNE DE ERQUY

Déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Réouverture de la carrière de grès rose d'Erquy du Lourtauais

Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint

04 mars 2020

74C rue de Paris
CS 33105
35031 RENNES CEDEX
02 99 22 78 00 Tel
02 99 22 78 01 Fax
contact@atcanal.fr

09 mars 2020

ETAIENT PRESENTS :

NOM Prénom	Structure / Fonction
GUERVILLY Christiane	Maire
DUBOIS Jean-Luc	1er Adjoint
COQUIO Stéphane	DST commune d'Erquy
HERVE Edmond	Maire commune de la Bouillie
AMNES Jan-Pierre	Maire commune de Plurien
QUENE Jean-Philippe	Animateur Natura 2000 Gand site Erquy Fréhel
DE BEAUFORT Marc	Gérant Granit de Gerlesquen
RIGAUD Frédéric	Atelier du canal, urbaniste

ORDRE DU JOUR

Cette réunion est organisée au titre de l'examen conjoint prévu à l'article R153-13 du code de l'urbanisme". Elle vise à présenter le document exposant et justifiant la mise en compatibilité du PLU sur le secteur de réouverture de la carrière de grès rose d'Erquy du Lourtais.

L'ensemble des personnes publiques associées à la procédure ont été conviées à cette réunion.

COMPTE-RENDU

Le document transmis fait l'objet d'une présentation synthétique auprès des participants. L'ensemble des points du dossier sont abordés.

Seules les remarques ou questions et les réponses apportées figurent dans le compte-rendu ci-dessous.

- **station d'épuration** : les maires des communes voisines demandent quel sera l'impact du projet et notamment des phases d'exploitation sur le fonctionnement de la station d'épuration voisine.

M. De Beaufort rappelle que l'activité d'exploitation vise à produire des pierres de taille, par décollage de la pierre sans concassage ni utilisation de poudre noire.

M. Dubois ajoute que le bureau du Conseil Communautaire a émis un avis favorable au raccordement de la carrière sur la STEP. Il ajoute que la CLE va aussi analyser le projet dans les jours prochains, notamment pour analyser les impacts sur les milieux aquatiques. M. De Beaufort précise que l'exutoire peut être fermé en cas de pollution des eaux.

- **Natura 2000** : M. Quene, animateur Natura 2000, explique que les enjeux environnementaux liés au site Natura 2000 voisin ont bien été pris en compte réalisée depuis le début de l'étude. Il précise que le Conseil Départemental qui gère le site va effectuer des études spécifiques sur les amphibiens. Il n'a pas de remarques spécifiques à formuler concernant le dossier de mise en compatibilité du PLU, qui reprend des données déjà abordées dans le cadre de l'étude d'impact.

M. De Beaufort précise que le dossier a déjà fait l'objet d'une large concertation avec les différents acteurs concernés par le projet.

- **Gestion des nuisances d'exploitation** : En réponse à l'interrogation des maires des communes voisines sur la prise en compte du voisinage, le gestionnaire de la carrière explique que les périodes et les modalités d'exploitation ont été déterminées pour minimiser ces impacts sur le voisinage. Les volumes extraits sont ainsi limités, toute comme la période d'exploitation alors que celle-ci se déroulait sur toute l'année dans le cadre de l'activité précédente.